Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Fevrier 1899. No. 13.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne...... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

RAPPORT DU DR BLAKELY

Le docteur Blakely, commis en chef au Département de l'Education, a terminé son enquête sur les écoles de Lorette et a fait le rapport suivant à son ministre:

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité les paroisses de Sainte-Anne et de Lorette, le 30 et le 31 janvier, pour m'enquérir des infractions aux lois scolaires qu'on dit avoir été commises dans ces localités. A Sainte-Anne, j'ai rencontré le "Libéral résident de Sainte-Anne" dont la lettre a été publiée dans la *Tribune* du 26 janvier. Il ne connaissait rien au sujet des livres de classe employés ou des matières enseignées, mais croit que les institutrices de Saint-Raymond, de Sainte-Anne-Est et de Sainte-Anne-Ouest n'ont pas la compétence nécessaire pour enseigner convenablement l'anglais, et que les commissaires n'ont pas publié d'avis ni pris aucun moyen pour s'assurer les services d'institutrices mieux qualifiées. Il ajouta qu'il ne connaissait pas de meilleures institutrices pour prendre charge de ces écoles. Il est un des plus importants contribuables du district. Il n'a pas payé de taxes scolaires avant 1898. Il admit qu'il ne connaissait que très peu de choses sur la manière dont les écoles sont conduites. Les institutrices des trois écoles susmentionnées suivent présentement les cours de l'école Normale. Avant de quitter Winnipeg, j'ai eu des entrevues avec ces institutrices et les ai interrogées en anglais. Elles furent capables de répondre en anglais à mes questions, et signèrent des déclarations à l'effet suivant: (1) Qu'elles enseignent l'anglais chaque jour; (2) Que leurs commissaires d'école exigent d'elles cet enseignement (3) Qu'elles se servent de livres de lecture bilingues et autres livres de classe autorisés; (4) Qu'elles suivent le programme d'études prescrit par l'Advisory Board; (5) Qu'aucun prêtre n'a visité les écoles pour confesser les élèves.

J'ai visité l'école située dans le village de Sainte-Anne, et j'ai examiné les élèves sur la lecture et les dictées; le résultat a été satisfaisant. Les institutrices de cette école enseignent d'après le programme d'études prescrit par l'Advisory Board, se servant, avec de bons résultats, des livres de lecture bilingues et autres livres de classeautorisés par l'Advisory Board.

A Lorette, j'eus le plaisir de rencontrer M. R. R. Keam, dont l'entrevue a été publiée dans la *Tribune* du 24 janvier. M. Keam dit que ses remarques avaient rapport particulièrement aux écoles de Saint-Cuthbert et de Lorette-Est. Il admit n'avoir aucune information précise au sujet des livres employés ni du cours d'études suivi; pas même dans ces écoles. Suivant lui, l'institutrice de l'école de Saint-Cuthbert est incompétente, et l'institutrice de Lorette-Est également incompétente et non-qualifiée pour enseigner l'anglais Je visitai l'école de Saint-Cuthbert et j'y trouvai Madame Catherine Désorcy, à qui cette école est confiée. Elle me parut être une femme d'une culture et d'une distinction considérables. Un des élèves présents faisait le travail de la 8ième division et un autre celui de la 6ième. Comme ces deux jeunes enfants appartenaient à la même famille je suis allé voir leur père, M. James Welsh, un citoyen anglais bien instruit, qui a reçu son éducation dans les écoles publiques de Hull, Angleterre. Il se déclara parfaitement satisfait du travail accompli à l'école et dit qu'à son arrivée, il y a six mois, il avait été surpris de trouver une si bonne école.

J'ai trouvé, après recherches faites, que Madame Desorcy a été admise au Winnipeg Collegiate Institute en 1894. Pendant son séjour, elle y prit un rang élevé en épellation. Le Principal prétend que ce fut son meilleur sujet aux examens mensuels. D'après ce que j'ai constaté personnellement, je suis certain qu'elle est qualifiée pour enseigner et l'anglais et le français. Si M. Keam a reçu un billet de l'école, sur lequel se sont trouvés les mots "coppy book," "excercise book," ce billet a dû être écrit par l'un des élèves et non par l'institutrice, comme l'a prétendu M. Keam. M. Keam n'a pas produit le billet en question lorsque demande lui en a été faite

Le Rev. M. Dufresne a visité cette école et confessé les élèves, entre midi et 1 heure un jour, vers la fin de novembre. Ce témoignage est corroboré par l'institutrice et par les élèves présents. Il n'a pas donné de demi congé à cette école.

A l'école de Lorette-Est, ce même prêtre a confessé les enfants dans la matinée, commençant vers dix heures. Le père de l'institutrice mit un rideau en travers dans un coin de l'école, avant neuf heures. Le prêtre eut fini de confesser avant l'heure de midi. Il n'accorda aucun demi-congé, comme l'avait dit M Keam, dans son entrevue dans la *Tribune*. La conduite du prêtre dans ce cas ne peut être trop fortement condamnée. Les commissaires ont reçu avis qu'à l'avenir semblable infraction à l'acte des écoles publiques entraînera la suppression de l'octroi législatif.

Quant à la question financière, si le district de Saint-Cuthbert a reçu $240 du conseil municipal et $100 ou $130 comme octroi législatif, ce fait pouvait être expliqué d'une manière satisfaisante. Si l'institutrice a reçu $200, si le bois a coûté $25, si le salaire du secrétaire et du trésorier est de $10 et si les réparations s'élèvent à $120 (les quatre côtés de la maison d'école ont été recouverts et d'autres réparations ont été faites) il n'y aurait pas une marge bien large pour les dépenses accessoires. Jusqu'à présent ce district a reçu seulement $59.80 d'octroi législatif pour l'année 1898. L'octroi pour le second semestre à l'école de Saint-Cuthbert n'a pas été payé.

L'institutrice de l'école de Lorette-Est a rendu un témoignage analogue à celui des institutrices de Ste-Anne, excepté que M. Dufresne a visité l'école vers 10 hrs, un lundi du mois de novembre, pour confesser les élèves, comme il a été dit plus haut.

L'institutrice déclare qu'il est venu de son chef, sans aucune instruction de sa part, ou de la part des commissaires, à sa connaissance. Elle répondit en anglais à mes questions et n'éprouva aucune difficulté à le faire. A peu près toutes les institutrices contre lesquelles des plaintes ont été formulées suivent maintenant les cours de l'Ecole Normale. Elles reçoivent leur instruction en anglais, de l'Inspecteur Young, et n'éprouvent pas d'embarras à le comprendre. M. Keam était sous l'impression que des permis avaient été accordés par l'Inspecteur Rochon, et il a été surpris en apprenant que ces permis avaient été accordés par le département de l'Education, aux conditions suivantes seulement, à savoir: le candidat doit produire:

1o. La preuve qu'il est qualifié;

2o. Une lettre signée par les commissaires établissant qu'ils ne peuvent se procurer un instituteur ayant les certificats requis, et demandant que tel permis soit accordé.

3o. Un certificat de date récente, attestant le caractère moral du candidat.

Dans le cas de l'institutrice de l'école de Saint-Cuthbert, la demande était signée par les trois commissaires, Emile Desorcy, R. Manaigre et F. McGuire.

J'ai aussi visité les écoles du village de Lorette et de Lorette-Ouest et je trouvai l'enseignement bien fait, spécialement l'enseignement de l'anglais. Les institutrices de l'école du village sont en possession de diplômes professionnels de première classe, en anglais et en français, de l'Ecole Normale Laval, Québec.

Pendant l'année, les institutrices dont les noms suivent ont été renvoyées parcequ'elles étaient incapables d'enseigner l'anglais: dans la paroisse de Ste-Anne, Melle F. Bélanger, Madame Puize et Melle Laberge; dans la paroisse de Lorrette, Melle Georgina Ferland et Melle A. Parent. Ces institutrices étaient qualifiées sur les autres matières.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Montreal

Le clergé du diocèse de Montréal perd un membre dévoué dans la personne de M. l'abbé Adrien-Georges Lamarche, professeur au collège de l'Assomption, qu'une maladie d'un jour ravit à l'affection de ses parents, de ses confrères et de ses élèves.

M. Lamarche était à peine âgé de trente-trois ans. Il a été ordonné le 5 juillet 1891.

Ses funérailles ont eu lieu vendredi. Monseigneur Bruchési présida la cérémonie funèbre.

Les notaires de la métropole canadienne se sont réjouis confraternellement dans un superbe banquet, la semaine dernière.

Agoncillo, le représentant d'Aguinaldo à Washington, a causé toute une surprise en arrivant à Montréal.

Il a été interviewé aussitôt et voici ce qu'il a répondu aux journalistes:

"Nous sommes venu chercher des informations qu'il nous a été impossible de nous procurer à Washington. On nous volait nos télégrammes, nos lettres et nos dépêches et on les lisait. Nous ne pouvions avoir de bonnes informations ni d'un côté ni de l'autre, et nous nous décidames à venir à Montréal. Nous voulons voir quelles sont les informations que nous pourrons nous procurer, dans un endroit où l'on peut être certain que notre correspondance ne sera pas interceptée."

"—Avez-vous l'intention de demeurer longtemps à Montréal?"

Non fut la réponse d'Agoncillo.

Une dame, à Montreal, a été la semaine dernière victime d'un audacieux filou qui a réussi à lui passer un faux billet de $50.

L'individu s'est présenté chez cette dame, disant qu'il voulait louer une chambre. Après avoir visité les diverses pièces de la maison, le coquin, se décida à louer une chambre pour laquelle la dame demandait $6. Le filou présenta alors un billet de $50, disant qu'il voulait payer d'avance. Confiante et heureuse, la dame s'empressa d'accepter et lui remit la balance, soit $44.

L'individu partit, et l'instant d'après, la dame découvrait que le billet était faux.

Oka

Tout un émoi a été causé dans le monastère de "La Trappe" à Oka. Pendant que les religieux étaient à dîner, le feu s'est déclaré dans la chambre de l'engin qui dessert la beurrerie et le département de la menuiserie. Grâce au secours d'un grand nombre de personnes qui se sont portées sur les lieux, on a empêché l'incendie de se propager aux granges où se trouvaient, à part d'une grande quantité de grain, 120 têtes de bêtes à cornes et 25 chevaux. La bâtisse incendiée a été détruite de fond en comble en quelques instants. Les pertes qui s'élèvent à environ $6,000 sont couvertes par des assurances de $2,000.

Shefford

Un pénible accident est arrivé sur la section du canal Soulanges entreprise par M. Onderdonk. Patrick Cleary, de Savage Mills, a été tué instantanément pendant qu'il travaillait à extraire du sable d'une tranchée. Une partie de la terre gelée sous laquelle il se trouvait s'est effondrée sur lui, lui fracassant le crâne. Le défunt, âgé d'une trentaine d'années, était célibataire.

Brome

La cérémonie de la consécration de l'église catholique de Knowlton et de la bénédiction d'une clocne a eu lieu jeudi dernier. Sa Grandeur Mgr Decelles, de Saint-Hyacinte, et Sa Grandeur Mgr Larocque, de Sherbrooke étaient présents. A la suite de la cérémonie, il y avait banquet donné par les dames du village.

Cantons de l'Est

M. et Mme James Marshall ont célébré leurs noces de diamant. Environ quatre-vingts personnes, la plupart des parents, se sont réunies pour fêter ce joyeux événement. Il y avait dans la réunion au moins onze petits enfants et trois arrières petits enfants. De beaux présents ont été offerts aux vieux époux.

Nicolet

St-Grégoire de Nicolet. M. Noé Leblanc a été élu maire de cette paroisse pour la quatrième fois à l'unanimité.

Huntingdon

La fabrique de piano Pratte a été fermée, à Huntingdon. Plusieurs familles ont quitté le village à cause de cela.

Rimouski

Le magasin de M. Larrivée, à Ste-Luce, a été complètement détruit par un incendie, vendredi dernier.

MM. Thomas Mercier, Eugène Beaulieu et Amédée Lavoie, ont été réélus conseillers de la paroisse de la Pointe-au-Père. A l'assemblée générale du conseil, M. John McWilliams a été réélu unanimement maire pour la dixième fois.

Levis

Le détective Walsh a arrêté Joseph Dion, mécanicien de Lévis, sur l'accusation d'avoir mis en circulation des billets contrefaits. Quand on l'a arrêté, il avait en sa possession un billet de deux piastres. Le prisonnier comparaîtra en cour de police.

On pense qu'il y a maintenant en circulation plusieurs faux billets.

Quebec

Le jeune Jos Labrecque, soldat du 9e bataillon, que l'on a mis en arrestation pour avoir vendu un accoutrement militaire à été condamné par le juge Chauveau au paiement d'une amende de $20.00 ainsi qu'aux frais de la poursuite ou à 40 jours de prison aux travaux forcés. Comme il n'avait pas l'argent nécessaire, pour le paiement de l'amende, il est allé "échiffer de l'étoupe."

Le carême a été adouci à Québec, à cause de la grippe qui sévit là comme ailleurs dans la province de Québec. Les modifications et tempéraments du carême sont dans le sens de ceux de Montréal.

Les Irlandais catholiques se préparent à célébrer leur fête nationale d'une façon brillante cette année à Québec.

Stanstead

M. Toussaint Roberts et sa dame, née Marguerite Viau, ont fêté le soixantième anniversaire de leur mariage, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Les vieux époux âgés respectivement de 82 et 77 ans jouissent tous deux d'une excellente santé.

PROJET SOUMIS AU GOUVERNEMENT

Pour venir en aide aux Canadiens-Français des Etats-Unis, qui veulent revenir au pays et s'établir dans le Nord-Ouest.

Hon. C. Sifton, Ministre de l'Intérieur, Ottawa.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet qui me paraît bien propre à promouvoir le rapatriement des Canadiens et à attirer dans nos provinces de l'Ouest une population active, laborieuse et bien adaptée au pays.

Ce projet est amené par les considérations suivantes:

1o. Il existe dans les Etats de Minnesota, Dakota, Michigan, Nébraska et Kansas, un nombre considérable de bonnes familles parfaitement qualifiées pour s'établir sur des homesteads.

2o. Ce sont des anciens cultivateurs que des malheurs, des accidents ou des difficultés financières ont forcés de quitter le Canada, il y a quelque quinze ou vingt ans.

3o. La plupart ont pris des homesteads aux Etats-Unis, ils ont défriché la forêt, ou labouré la prairie, élevé de nombreux

(*A suivre sur la 3me page*)

Le Manitoba.

Mercredi, 15 Fevrier 1899

UNE DEBACLE

Il ne s'agit ni d'un ruisseau ni d'un fleuve, mais tout simplement de la verve fanatique de M. Toombs, le même M. Toombs qui, inconnu il y a deux mois, est tout à coup devenu célèbre.

M. Toombs présidait, il y a huit jours une réunion d'orangistes. Il redoutait évidemment de n'avoir plus jamais une aussi belle occasion d'écouler les flots de son ignorance et de ses haines farouches. Aussi s'en est est-il donné! Que de questions il vous a brossées!!

La tyrannie de Rome, les Jésuites—ah! ces malins Iésuites—la race française, la future république sur les bords du Saint-Laurent, la déloyauté des catholiques, M. Menier, le roi d'Anticosti, les agressions françaises au Soudan, en Chine et partout et que sais-je encore?

Une débâcle enfin!

A lire cela, on sursaute, au début! Mais en avançant on se déride. C'est si fou qu'on a peine à croire qu'il y ait encore au milieu de nous des gens aussi bêtes que ça?

Sans doute il faut protester, et vivement. C'est pour cela que nous nous arrêtons à contempler un instant cette vague écumante, qui s'en va se perdant en quelques marais obscurs.

Mais ce serait lui donner trop d'importance que de lui consacrer beaucoup d'espace. Beaucoup de ceux qui assistent à ces réunions sont les premiers à s'en moquer.

A nos protestations, nous ajouterons seulement une remarque:

Si c'est là le produit de l'enseignement des écoles publiques, ce n'est pas pour nous les faire admirer.

A "LA VERITE"

Nous devons une réponse à *La Vérité*.

La voici:

Disons de suite que nous déplorons souverainement d'avoir à l'écrire.

Dans les temps calamiteux que nous traversons; à cette époque de notre vie nationale où les intérêts catholiques et français sont battus en brèche, souffrent et sont sur la pente d'une déchéance qu'il serait aussi funeste qu'inutile d'ignorer, il ne fait pas doute que l'harmonie la plus complète devrait exister entre tous ceux qui ont le bonheur d'avoir notre foi et l'honneur de posséder quelques gouttes de sang français dans les veines. En face des grands intérêts à servir et à faire triompher, les susceptibilités personnelles, les vues particulières sur les incidents de la lutte, devraient, surtout entre ceux dont, au fond, le but est le même, se fondre en une pensée de mutuelle condescendance qui, sans nécessairement aller jusqu'à la suppression de toute opinion sincère, éclairée, quoique divergente, se garderait cependant d'incriminer les actes pour cela seul qu'ils ne se produiraient pas sous le même angle qu'on les attendait, éviterait ces heurts inutiles, blessants, avec des reflets de calomnie, dont les adversaires se gaudissent et dont les causes souffrent.

Tel n'est pas l'avis de *La Vérité*. Le rôle de bon soldat, de camarade gai dans les rangs, brave au combat, secourable aux faiblesses des uns, sensibles aux misères des autres, ne lui convient pas. C'est un grand justicier. On dirait une cour martiale siégeant en permanence, en plein air, en face de l'ennemi, et livrant au sabre tout un régiment parce que les hommes ne sont pas tous partis du pied gauche, une sorte de Vieux de la Montagne, devant qui nul ne peut trouver grâce.

Le 21 décembre, nous avions à repousser une attaque du *Telegram*. Nous le fîmes sans hésiter et dans un langage que *La Vérité* elle-même ne trouva pas "sans énergie." Elle en prit prétexte, néanmoins, pour reprendre, sans à propos comme sans nécessité, une vieille thèse que nous trouvons injuste. Nous avons pris la liberté de lui expliquer pourquoi nous la trouvons injuste. Mais avec quelle déférence pour notre confrère, avec quelle modération nous l'avons fait, reproduisant en même temps, comme gage de notre bonne foi, son article tout entier, ce qu'elle ne fait pas pour nous.

Quelle audace était la nôtre! Courroucée, *La Vérité* nous en reprend par un article cheminant tout le temps à côté de la question, émaillé de gros mots et de grosses lettres tirant l'œil, mais injuste, faux et blessant.

Autant nous sommes disposés à recevoir des conseils—les siens comme ceux des autres—autant nous nous refusons à subir sa cravache, ses dénonciations et ses insolences.

Donc, à l'exemple de *La Vérité*, "nous parlerons et nous dirons, "sinon toute notre pensée, du "moins une partie de notre pen- "sée."

***

D'abord, une broussaille, à dépiquer.

Il s'agit *d'un mot*—du mot *supporter*—que *La Vérité* nous reproche et se donne le mal, dans une note, de traduire pour ses lecteurs par le verbe *appuyer*.

C'est une peine doublement perdue.

D'abord, nous croyons, nous, que les lecteurs de *La Vérité* sont assez intelligents pour comprendre, sans interprète, le mot *supporter*.

En second lieu, ce mot, même dans l'acception que nous lui avons donnée, est absolument français. Littré, dont la renommée a précédé celle des publicistes de *La Vérité*, donne à ce mot l'acception de *prendre le parti de, soutenir*, et au mot *soutenir*, il dit: *soutenir quelqu'un, prendre son parti*.

Cette note de *La Vérité* n'est donc que du pédantisme où l'amour-propre de notre pointilleux confrère peut se complaire, mais où la langue française, et surtout les écoles catholiques, ne gagnent rien.

***

Le premier chapitre de l'article de *La Vérité* a trait à l'attitude de MM. LaRivière et Bernier, mis en cause par le *Telegram*.

Nous voudrions dire peu de choses de ses objurgations. Les hommes qui sont l'objet de ses antipathies irraisonnées, seront en mesure, nous le savons, de revendiquer en temps et lieu, leur honneur si mal à propos attaqué par la *Vérité*.

Il est pourtant nécessaire d'exposer les mauvais procédés de cette feuille.

Le 21 décembre, nous protestions vivement et de la façon la plus nette contre l'attitude et les propos très répréhensibles du *Telegram*.

Notre article fut jugé digne de la reproduction par une bonne partie de la presse.

La *Minerve* le qualifia de *franc et fier* langage.

Le *Trifluvien* le salua d'un *bravo* généreux et significatif.

La Vérité elle-même reconnut qu'il n'était pas "sans énergie."

Donc, quiconque tenait le même langage que nous et s'associait à nos sentiments, méritait les mêmes éloges.

Or, le 4 janvier, sans attendre aucune sommation ni de *la Vérité* ni d'ailleurs, mus par l'unique pensée du devoir, MM. LaRivière et Bernier faisaient répondre au *Telegram* qui cherchait appui auprès d'eux, que cet article du 21 décembre reflétait leurs sentiments, et par conséquent, leur indignation. Virtuellement, ces messieurs mettaient leurs signatures au bas de cet article, ils adressaient à cette feuille ce *franc et fier* langage, selon la *Minerve*, ce langage *ferme et net*, selon le *Trifluvien*, ce langage *énergique*, selon *la Vérité*. En effet, la déclaration du 4 janvier ne se sépare point de l'article du 21 décembre; elle est l'affirmation renouvelée de tout ce qu'il exprime.

Ce langage, suffisant sous notre plume, n'a pu changé de nature en devenant l'expression de la pensée de MM. Bernier et LaRivière.

La Vérité du 7 janvier se déclarait heureuse de voir le *Trifluvien* faire siennes nos protestations; elles étaient donc suffisamment *fières et accentuées*.

Oui, mais du moment que MM. LaRivière et Bernier les ont déclarées leurs, elles sont devenues *anodines et pâles*!!!

Mais querelles de mots, vont dire les lecteurs!

Eh oui, dispute de mots, querelles de comparatifs et de superlatifs!

Et c'est à ce propos que la *Vérité* se répand en expressions épiques, en phrases olympiennes, élevant les mains—chose inconcevable—jusqu'à Notre Seigneur Jésus-Christ, pour masquer ses injustices et l'inanité de ses objurgations. O sermonneur! que ne te prêches-tu toi-même!!!

La vraie dignité chrétienne ne va pas sans la justice chrétienne, laquelle à son tour ne va pas sans la charité chrétienne, discrète et bienveillante, laissant aux hommes une certaine latitude dans leurs mouvements pourvu qu'ils ne s'écartent point de la voie droite, ne se refusant même pas, particulièrement dans les temps d'angoisse, à leur supposer de bonnes raisons, bien loin de les accuser de lâcheté ou de malhonnêteté, quand ils ne se précipitent pas autant que notre propre ardeur le voudrait.

Malheureusement *La Vérité* ne semble pas faite pour comprendre ce langage et ces sentiments.

Quand elle ne comprend pas, elle incrimine. Elle incrimine même quand elle comprend. Et pour mieux assouvir ses instincts déloyaux et mesquins, elle cache ce qui peut aller à la décharge de ceux qu'elle attaque. Par notre entrefilet du 18 janvier, elle a senti que nous percions son jeu, et c'est pour cela qu'elle s'émeut et tâche d'en sortir en substituant le pathos à la saine raison.

***

En supposant que la déclaration de MM. LaRivière et Bernier ne fût pas aussi retentissante qu'elle aurait dû l'être au gré de *La Vérité*, c'était au moins une indication; c'était même plus: ces messieurs prenaient là une position nette et tranchée, sur laquelle il n'était pas possible de se méprendre.

Or, que fait *La Vérité*?

Le 14 janvier, elle a devant elle cette déclaration—elle l'admet.—Au lieu de la signaler à ses lecteurs, elle l supprime. Et par contre, elle fa t des sommations qui supposent un silence complet jusque là.

Dans une note chargée de suspicion, qui est presque déjà une condamnation anti ipée, elle fait glisser dans l'esprit de ses lecteurs des préventions qui n'ont aucun fondement.

Il y a plus Dans son dernier article, *La Vérité* dit expressément que si nous n'avions pas répondu à ses sommations du 14 janvier, elle aurait *gardé le silence*. C'est-à-dire, qu'après avoir préjugé l'esprit de ses lecteurs, elle n'aurait rien fait pour rectifier cette injustice. Et aujourd'hui que nous l'avons mise en demeure à notre tour de rendre justice aux hommes qu'elle traite de cette vilaine façon, sa malveillance s'attaque à la forme de leur déclaration, ne pouvant rien contre le fond.

Ces procédés incorrects sont-ils le résultat de l'inconscience ou du parti pris?

Il est certain qu'ils abondent dans *La Vérité*. Son dernier numéro, celui du 11 février, nous en fournit encore un exemple. Elle signale, en se moquant, la reproduction que nous avons faite d'un paragraphe où *Le Triflnvien* nous conseillait de tenir la questions des écoles au dessus des partis. Elle ne dit rien de notre adhésion à ce conseil.

Quel était ici le fait principal?

La reproduction, ou l'adhésion?

Ah! mais vous ne savez pas?

Tenir la question des écoles au dessus des partis, c'est maintenant, au dire de *La Vérité* une attitude platonique!!!

Voilà quinze ans que *La Vérité* prône la thèse qu'il faut sortir, non seulement la question des écoles, mais toutes les questions, du jeu des partis! Mais du moment que *Le Trifluvien*, sur cette importante question des écoles, se mêle d'avoir, au fond, la même idée; que *Le Manitoba* se met d'accord avec *Le Trifluvien*, ce n'est plus qu'une idée *platonique*!!!

En fait de procédé déloyal, voyez encore.

La Minerve du 26 décembre et *Le Trifluvien* du lendemain publiaient tous deux notre article du 21 décembre, et lui donnaient leur complète adhésion. Le 28 décembre au plus tard, *La Vérité* avait ces journaux sous les yeux. Or, six jours après, le 4 janvier, *La Vérité*, loin de leur donner le bénéfice de leur attitude, garde le silence à cette égard et va même jusqu'à leur adresser une insolente sommation de parler; comme si ces journaux n'avaient encore rien dit. Elle préjuge ses lecteurs contre eux.

Depuis, *La Vérité* a rendu sur ce point justice au *Trifluvien*. Pour *La Minerve*, elle ne l'a pas fait encore. Ceux qui ne lisent que *La Vérité* sont encore sous l'impression, quant à *La Minerve*, de ce mensonge de *La Vérité*; car une telle réticence est un mensonge.

***

Croyant avoir entre les mains un bon projectile, *La Vérité*, dans son numéro du 11 janvier comme dans le précédent, nous jette par la tête la "mise en demeure" que *Le Trifluvien* indiquait.

Mais, brave homme, vous êtes en arrière! Nous sommes rendus plus loin que ça! Nous sommes allés tout de suite à l'extrême conséquence qu'une telle mesure pouvait entraîner.

Nous avons dégagé notre cause de la fortune des hommes et des partis. M. Hugh J. Macdonald le sait; son parti aussi.

Certes, nous pouvons nous faire illusion, mais il nous semble que cela est plus qu'une mise en demeure. C'est tout au moins cela.

***

Que voudrait-elle donc, *La Vérité*?

Du moment que, nous dégager du parti auquel nos sympathies étaient acquises, n'est pas suffisant, il ne reste, d'après cette prétention, qu'une autre alternative; c'est de contribuer à consolider au pouvoir le gouvernement Greenway.

Elle n'est pas loin de nous le conseiller en effet, à en juger par la préférence qu'elle accorde à la politique de ce gouvernement sur celle du *Telegram*. Politique de *moindre mal*, alors!

Ah! C'est à notre tour de nous écrier; Vous n'êtes pas fier, à *La Vérité*, quand vous cherchez à ramener, même faiblement, les sympathies vers un gouvernement dont le premier acte a été une trahison, le second une spoliation, et les derniers une enquête sur la plainte de gens qui déclarent ne rien savoir, un blâme infligé à un curé de paroisse pour avoir confessé les petits enfants dans la maison d'école, et l'imposition aux instituteurs du serment que nous avons publié la semaine dernière, serment qui place nos instituteurs dans l'alternative ou de se parjurer, ou de se conformer strictement à une loi défectueuse au regard de notre foi et de notre constitution.

Encore une fois, l'on n'est pas fier à *La Vérité* de voir dans la politique du gouvernment des concessions d'où l'on puisse conclure à une dissimilitude appréciable entre cette politique et celle que *Le Telegram* conseillait naguère.

Des concessions substantielles, il n'y en a eu réellement jusqu'à présent que de la part des catholiques, lesquels, dans leur pénurie, se sont crus justifiables de mettre un certain nombre de leurs écoles sous l'opération de l'inique loi, afin de pouvoir donner quelque instruction à leurs enfants Et le moins que l'on puisse dire de cette situation, c'est qu'elle est alarmante. Fasse le ciel, toutefois, que nous nous trompions!

***

Après avoir longuement et sévèrement incriminé les conservateurs catholiques, *La Vérité* dit qu'elle ne comprend pas leur manière de faire. Il semble que lorsqu'on ne comprend pas, on pourrait se montrer plus indulgent ou moins outrecuidant! Rendons service à *La Vérité* néanmoins en lui expliquant encore une fois la position des conservateur catholiques.

Les conservateurs catholiques veulent aujourd'hui comme toujours des écoles catholiques. Ils placent cette question au sommet de la politique, ou plutôt au dessus de la politique. En face de cette question il n'y a pour eux aucune attache politique qui tienne, ni attaches passées ni attaches présentes..

Les conservateurs catholiques accepteront de n'importe quelles mains leurs écoles catholiques. Ils remercieront ceux qui se seront montrés justes.

Les conservateurs catholiques ne veulent mettre aucun obstacle au succès des moyens de conciliation dont on pourrait user de bonne foi.

C'est pour cela qu'ils mettent de la modération dans leur attitude; mais, fidèles aux directions de l'Encyclique, ils réclament et continueront de réclamer jusqu'à ce que l'on "ait mis à couvert et en sureté les principes immuables et sacrés" définis par cette même Encyclique en matière d'éducation. Et en ceci, nous avons la confiance que beaucoup de libéraux de bonne foi sont avec nous.

***

Relevant l'appréciation flatteuse qu'a faite l'*Oiseau Mouche* de notre article du 11 janvier, la *Vérité* dit qu'elle a péremptoirement prouvé que cette article est un plaidoyer de partisan politique etc.

La Vérité n'a rien prouvé de la sorte. Elle n'a démontrée que son manque de droiture ou son manque de jugement.

Nous nous expliquerons avec elle à ce sujet prochainement.

NOTES DIVERSES

Nos lecteurs trouveront en 1ère page, le rapport du Dr Blakely, au sujet des écoles de Lorette et de Sainte-Anne.

×

M. Thos. Bell annonce dans le *Telegram* qu'il cesse d'être le directeur-gérant de cette feuille.

×

—Oh! oh! comment la trouvez-vous la *co-li-che-marde* de la feuille, à M. Greenway!

—Ça *rouspète*, ça *rouspète*!

—Quel style *éclatant*!

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. M. Zerbach était ici la semaine dernière.

On annonce la mort du R. P. Judge S. J, à Dawson City.

Le R. P. Calais, O. M. I., Français, vient de passer quelques jours à Saint-Boniface. Il est parti pour Saint-Albert, vendredi dernier.

Les exercices des Quarante-Heures ont été suivis par un grand nombre de personnes. Mgr Langevin a assisté, au trône, à tous les offices.

Le R. M. Bourdeau, ancien vicaire de l'église de l'Immaculée Conception et curé actuel de Manteno, diocèse de Chicago, a fait une visite à M. l'abbé Cherrier, son cousin. Il est retourné lundi aux Etats-Unis.

Le Rev. Père Lacombe était de passage à Saint-Boniface, la semaine dernière, en route pour Edmonton. Le vieux missionnaire revient de la Province de Québec où il a su intéresser un grand nombre de personnes à son projet d'établir une colonie métisse au Nord Ouest.

Sur l'invitation du R. P. Guillet, O. M. I., un prédicateur éloquent d'Ottawa, le R. P. Fallon viendra prêcher une retraite à la paroisse de Ste-Marie, de Winnipeg. Cette retraite commencera dimanche le 26 du courant.

DECES

Nous apprenons avec beaucoup de regret que M. Louis Odilon Lemieux, ingénieur au C. P. R., à Winnipeg, est mort hier soir à l'Hôpital de Saint-Boniface.

Le défunt était frère de M. C. A. Lemieux et de Mme P. Gosselin, de cette ville. Il était âgé de 49 ans et 7 mois; il laisse une femme et trois enfants. Les funérailles auront lieu demain matin.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères compliments de condoléances.

PROJET SOUMIS AU GOUVERNEMENT

(Suite de la 1re page)

enfants et conservé bien vif le souvenir du Canada.

4o Les enfants sont un peu américanisés mais les parents sont restés canadiens-français de cœur, ils n'ont pas oublié la paroisse natale et en parlent toujours avec émotion.

5o. Ces familles possèdent et peuvent apporter au pays une moyenne de $500 à $2000 en animaux de ferme, instruments d'agriculture, effets de ménage, voitures, etc , etc.

6o. A raison des grandes sécheresses et par suite du manque des récoltes des dernières années, ces familles ont dû contracter des emprunts d'argent et hypothéquer leurs fermes pour d'assez forts montants.

7o. Jusqu'à présent la plupart ont conservé libre de tout mortgage leur stock d'animaux, et en général ce que l'on appelle le roulant d'une terre.

8o. Ces familles arriveraient chez nous toutes préparées, bien outillées pour commencer une installation sur des homesteads avec les meilleures chances de succès.

9o. Si leur stock d'animaux ou d'instruments aratoires était offert en vente là-bas, l'encan ne rapporterait pas suffisamment pour défrayer le passage de la famille au Nord-Ouest.

10. Et ces familles, arrivant chez nous sans argent ni bagages ne seraient pas une acquisition pour nos colonies. Le Nord-Ouest demande des colons qui nécessairement aient un petit capital pour commencer.

11. Les prix de passage sont excessivement élevés. Les Compagnies de chemins de fer américains sont loin de faire des réductions aux colons qui passent la frontière ; seul le Pacifique Canadien leur accorde un tarif spécial.

12. Il s'agirait donc de demander au gouvernement de venir en aide à ces familles en leur donnant, sous une forme quelconque, leur passage gratuit, d'aucun endroit des Etats-Unis à aucun endroit du Manitoba ou du Nord-Ouest.

13. Ces primes ou bonus pourraient être accordés avec les garanties et dans les conditions suivantes, ou autres semblables :

a) Pour avoir droit à la prime une famille devra posséder et apporter au pays une valeur d'au moins $500 en argent ou en effets.

b) La famille devra se composer du père, de la mère et d'au moins un enfant.

c) Elle devra avoir résidé aux Etats-Unis au moins une année avant son déplacement pour revenir au Canada.

d) Cette prime sera accordée indistinctement à toute famille, quelque soit sa nationalité, sa religion ou sa langue.

e) La moitié de la prime sera remboursée sans intérêt au gouvernement durant les trois premières années.

f) Si le colon néglige de payer durant les trois premières années, il devra payer la prime entière avec intérêt de 6 o/o à dater de la troisième année.

g) Le homestead restera hypothéqué ainsi que tout le stock du colon dans sa pleine valeur, jusqu'à parfait paiement de la dette.

h) La patente du homestead ne sera octroyée que lorsque le colon aura satisfait à ses obligations.

L'agent des terres dans chaque district aura un livre dans lequel il enregistrera les effets apportés par les colons bénéficiaires.

Dans ces conditions, je puis dire qu'un nombre additionnel d'au moins cinquante familles par année viendraient habiter le Manitoba ou le Nord-Ouest.

Ces cinquante familles nous apporteraient une moyenne de cinquante à soixante mille piastres, sans compter les biens et le cœur d'au moins trois cents nouveaux citoyens.

Le coût moyen de passage par famille serait de $50 à $150 ; or un montant de $5000 serait suffisant pour payer annuellement le passage de 50 familles.

Chaque année nous pourrons ainsi fonder une colonie nouvelle et l'asseoir sur des bases solides. Nous aurions le choix des familles et n'accepterions que de très bien qualifiées.

Comme les travaux du colon et les améliorations qu'il fait sur sa ferme garantissent le prêt du gouvernement, il faut convenir que les risques de ce dernier sont absolument nuls.

Je connais à Concordia, Kansas, Hipping, N. H., Eau Claire, Wisconsin, Iron Wood, Mich , Fall River, Mass, et ailleurs, des familles composées du père, de la mère et de 10 à 12 enfants ; quelle belle acquisition ces familles seraient pour nos colonies !

Il est prouvé que les colons venant des Etats de l'Ouest américain réussissent toujours bien dans nos territoires ; je travaillerais à me recruter dans ces endroits et les familles que je recommanderais seraient certainement dignes d'être assistées.

Mes services sont acquis au Gouvernement pour travailler à la réalisation de ce projet.

Je demeure, Monsieur le Ministre, Votre tout dévoué et respectueux

J.-B. MORIN, Ptre.

Mariage

Il y a quelques jours, à la cathédrale, avait lieu le mariage de M. J. Dumas avec Melle McDonald. M. Dumas est le fils du préfet de la municipalité rurale de Saint-Boniface. Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbaul , qui parait sur notre 3ième page. 50

—M. X. Saucier est revenu de Calgary, jeudi dernier.

—Le "Curliug" est en honneur en ce moment, à Winnipeg.

—Paul Brown vient d'être écroué au Pénitencier de Stony-Mountain.

—On a commencé à donner des leçons d'anglais aux Doukhobors à Winnipeg.

—Les cours de l'école Normale se donnent maintenant dans une des salles du collège de Saint-Boniface.

—Trois Soeurs de Miséricorde sont arrivées mercredi dernier de Montréal, pour l'Hospice de Maternité, à Winnipeg.

—Nous apprenons avec plaisir que Madame A. Hogue se rétablit de l'attaque de paralysie qui l'avait frappée, il y a quelque temps.

—Pendant l'incendie de l'Hôtel Manitoba, mercredi M. Thos. Deegan, catholique, a distribué des mitaines aux pompiers, qui en avaient grand besoin

—M. Elie Chamberland, de cette ville, a ouvert un magasin et une cour à bois à Elie P. O, Man;M Jos.Chamberland,son fils, est parti vendredi dernier pour en prendre charge.

—M. Elie Chamberland a reçu hier un télégramme lui annonçant que sa fille, Madame Joseph Cusson, du Portage-du-Rat est gravement malade. Madame Chamberland part ce soir pour le Portage-du-Rat

—On dit que l'Hôtel Manitoba va être reconstruit avec des proportions plus considérables qu'autrefois. Winnipeg désire vivement la reconstruction de cet hôtel qui lui faisait honneur en tous points.

—Au "Bazar" l'établissement de M. M. J. B. Leclerc et Cie, avenue Taché, Saint-Boniface, vous trouverez toutes sortes d'aiguilles à moulins à coudre "New Raymond" "Domestics" "Singer." etc. Fil de tous numéros, livres de prières et chapelets.

—Le "Victoria Hockey Team" de Winnipeg vient de partir pour Montreal où il va combattre le "Victoria Hockey Team" de Montréal. Parmi les membres du club de Winnipeg, se trouve notre ami M. Antoine Gingras dont l'éloge n'est plus à faire dans le monde du sport.

—Mercredi dernier, les amis de M. et Mde. A. Phaneuf, tant de Winnipeg que de Saint-Boniface, leur ont donné un très joli "surprise party." Les maîtres de la maison recurent leurs hôtes avec la plus grande amabilité. M. et Mde Béliveau réunissaient le même soir de nombreux amis dans une très charmante réunion. Jeudi nous passions quelques heures chez M. et Mde Ed. Guilbault. Là comme aux deux précédentes soirées l'on rencontra cette hospitalité gracieuse qui fait le charme de nos réunions canadiennes-françaises.

—Une agréable nouvelle. Madame Dumonteil, récemment arrivée de Paris, a l'honneur d'informer les dames de St-Boniface qu'elle va ouvrir un atelier de couture. Ayant travaillé très longtemps chez les plus grandes couturières de Paris elle peut confectionner avec le meilleur goût et à des prix modérés n'importe quelles façons de robe.

Elle est installée provisoirement chez Mde Pednault.

—Les gagnants de moulins à coudre dans le concours ouvert par la "Royal Crown Soap Co., pour la semaine finissant le 11 février sont les suivants: Mde P. O'Donnell, 533, Pacific Avenue; M Jennie McKerchar, Burnside Man; Flossie Finlayson; Prince Albert, N. W. T.

"La Royal Crown Soap Co., va coutinuer ce concours, donnant trois moulins chaque semaine, jusqu'à avis contraire.

Journalisme

Notre excellent confrère, le *Journal de Waterloo* a atteint sa 18ième année d'existence, la semaine dernière. Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de succès.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Vital

Il y a quelques jours M. François Poitras célébrait le 74ième anniversaire de sa naissance. M. Poitras fut un de ces fameux chasseurs qui courraient le buffalo dans les vastes plaines de ce pays.

A l'occasion d'un anniversaire si heureux, un grand nombre d'amis se réunirent chez le respectable vieillard pour lui offrir leurs félicitations. Il y eut de la danse et la "Red River Jig" chère aux oreilles des vieux du pays, fut en grand honneur ce soir-là.

Lorette

Le cas de picote qu'il y a eu ici, si léger qu'il fût, avait fait naitre des craintes aux alentours de notre localité. Aujourd'hui tout danger est complètement passé: la malade est en rapide convalescence.

Nous devons ce résultat aux précautions qui ont été prises par les autorités et à l'habileté de notre estimé médecin, le Dr. Renaud. Il y a quelques jours le Dr. Renaud avait la satisfaction de pouvoir informer le Bureau du service de la santé à Winnipeg que la malade se rétablissait à merveille et que tout serait bientôt fini avec ce léger cas de picote, qui a fait beaucoup trop de bruit.

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation*, pour diverses fins, parmi lesquelles : Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inhérents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes : *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited)*, et *The Western Canada Loan and Savings Company*, respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements ; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins susdites

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destine à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins.

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT,
CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera ; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouvèrneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses.

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre a la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pour voyant à l'effet et mise en force de cette fusion.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Réquérants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.
1-2 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, lors de sa prochaine session, pour faire passer un acte pour incorporer "Les Sœurs de Miséricorde," dont l'objet principal sera de tenir un hôpital pour les cas de maternité, dans les limites de cette province.

JOHN S. EWART.
Avocat des Pétitionnaires.

4in: 29-1-99

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché a statué de soumettre au vote des contribuables du District Scolaire de Lorette-Centre :

"Le Règlement No. 1 des Commissaires du District Scolaire de Lorette-Centre No 19, pour autoriser l'emprunt de deux mille ($2,000.00) piastres dans le but d'ériger une maison d'école" ; et

Qu'un bureau de votation sera ouvert

MERCREDI, LE 8me JOUR DE MARS A.D. 1899

à la Salle Municipale, à partir de 9 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M.

Lorette, 7me jour de février A.D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE,
15-2 3i Sec.-Trésorier, Mun. de Taché.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie : pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15-2 9i Solliciteurs des Requérants

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement par la compagnie The Dominion Permanent Loan Company," pour un acte amendant ses actes déjà obtenus (60 Victoria, chapitre 85, et 61 Victoria chapitre 101) pour définir le fonds capital de la Compagnie et pour consolider, définir déterminer et élargir ses pouvoirs de prêter, acheter, emprunter de faire des placements et pour d'autres fins.

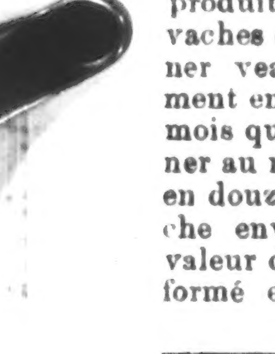
Daté à Toronto ce 12 décembre 1898.

MACDONELL, BOLAND & THOMPSON.
Solliciteurs des requérants.

GRAND SUCCES DE LA BEURRERIE DE WINNIPEG

Augmentation de 60 pour cent sur les affaires de 1897—Elle fonctionne sans arrêt l'hiver comme l'été—La Crème y est actuellement expediée d'une distance de 150 milles de Winnipeg—C'est un véritable Klondyke pour les Cultivateurs.

(Suite et fin)



Un des plus forts rendements par vache obtenu à la beurrerie seulement, est celui de M. J.-B. Lavoie, pres de $600.00 en huit mois ou environ $25.00 par tête. Comme les deux derniers mois (novembre et décembre) lui ont produit $108.48, et comme ses vaches commencent déja à donner veau, on peut raisonnablement en conclure que les quatre mois qui suivront devront donner au moins $200.00, soit $800. en douze mois ou $32.00 par vache environ. En comptant la valeur du petit-lait écrémé transformé en viande de boucherie, nous arrivons aux chiffres suivants.

Crème	$ 800.00
Lait écrémé	90.00
	$ 870 00
De plus, M. Lavoie a élevé 23 veaux qui valent environ	230.00
	$1.100 00

Quelle dépense de nourriture M. Lavoie a-t-il fait pour arriver à ce résultat. Les pâturages sont actuellement gratis. Le foin coûte le temps de le faire. Il a déboursé la somme de $50.00 pour nourriture extra durant l'hiver. Chacune de ses vaches lui donne du lait pendant dix mois. Comme M. Lavoie fait tout son ouvrage avec l'aide de sa famille, il lui reste comme salaire un revenu magnifique.

Le tout humblement soumis,

S. M. BARRÉ.

TÉMOIGNAGES DE SATISFACTION

Yellow Range,
28 octobre 1898.

S. M. Barré, Winnipeg.

Cher Monsieur,—Il me fait plaisir de vous dire que je suis très satisfait des résultats de vos opérations de beurrerie. J'ai fait bien mieux que j'aurais pu faire en fabriqaunt le beurre chez moi. J'ai reçu durant la saison 1898 la somme de $233.58.

LaSalle, 10 janvier, 1898.

Monsieur S. M. Barré, Winnipeg.

Je suis heureux de certifier avoir reçu la somme de $228.86. C'est le produit de neuf vaches en six mois, ou $25.00 par vaches. Si j'ajoute à cette somme, la valeur de beurre fabriqué chez moi durant le reste de l'annee et celle du lait écrémé transformé en viande de boucherie, etc, j'arrive à la somme totale de $378.86 ou $42.00 par vache. Dans mon opinion votre beurrerie est un avantage extraordinaire aux cultivateurs de cette province.

CALIXTE COMEAU.

Saint-Boniface, 10 janvier, 1898.

Monsieur S. M. Barré, Winnipeg.

Cher Monsieur, — Je certifie avoir reçu la somme de $649,78 en payement de la crème que j'ai envoyée à votre beurrerie durant six mois et demi. Je suis parfaitement satisfait de vos opérations, et je dis avec plaisir que c'est un grand avantage de posséder un tel établissement parmi nous.

MOISE LACROIX.

Saint-Boniface,
5 janvier, 1899.

S. M. Barré, Winnipeg.

Cher Monsieur, — C'est avec plaisir que je certifie avoir reçu la somme de $596.21 en paiement de la crème que j'ai fournie à votre beurrerie durant huit mois. C'est le produit de 15 vaches à partir du 14 mai au 1 juillet, et de 26 vaches pour le reste de la saison. Il importe de faire connaître au public le fait qu'avec une quantité donnée de crême, de même qualité, vous avez produit de 10 à 15 pour cent plus de beurre que je pouvais en faire chez moi. Les résultats obtenus par votre beurrerie sont pour moi une source de grande satisfaction.

J.-BTE LAVOIE.

L'écrémeuse américaine est la plus simple, la plus économique et durera plus longtemps que les autres écrémeuses centrifuges.

Nous les vendons à bonne condition aux personnes qui nous fournissent de la crème.

Pour plus amples informations s'adresser à

S. M. BARRÉ,
240 Rue Main, Winnipeg.

DE PAR LE MONDE

Le 7 février était le vingt-unième anniversaire de la mort de Sa Sainteté le Pape Pie IX de vénérée mémoire.

Le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, vient de mourir à Méran, Autriche. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie chronique du cerveau.

M. Dillon, le chef du parti irlandais au Parlementb ritannique vient de donner sa démission; on parle de L'Hon Edward Blake comme son successeur probable.

L'influenza sévit beaucoup à Berlin. Parmi les personnes qu'elle a attaquées sont le baron Von Bullow, ministre des Affaires Etrangères, et le prince George de Prusse.

Une entrevue entre le président Faure et le roi Humbert, à Gênes, dans le courant de l'été prochaine est décidée. A cette occasion, les escadres française et italiennes se rassembleront dans la baie de Gênes et le roi Humbert conférera le collier de l'Annonciale au président Faure.

Le président Faure, répondant à des paroles de bienvenue qui lui étaient adressées à Vincennes, par les autorités militaires, a dit qu'il était heureux d'affirmer que l'armée était animée d'une seule pensée et d'un seul désir : la soumission à la loi, la défense du sol et la sécurité du pays.

On sait que le général Eagan, qui avait porté de graves accusations contre son successeur le général Miles a été condamné. Leprésident McKinley le suspend dans son rang et ses devoirs pour une periode de six ans. La sentence qui vient de le frapper ne le prive pas de sa paie; elle ne lui enlève que son rang et ses fonctions. Il perd cependant les allocations faites aux officiers supérieurs, et qui comprennent le logement, la nourriture et le chauffage, ainsi que l'usage d'un cheval.

Une bonne farce. L'autre jour, le président Faure entrait dans la salle du banquet donné par le bureau du sénat et de la chambre des députés. Aussitôt la fanfare de la garde républicaine attaqua, sur l'ordre de son chef qui avait fait erreur: "Si j'étais Roi!" au lieu de la "Marseillaise."

Le président n'est peut-être pas superstiteux.

Dans une lettre qu'il adresse aux archevêques et aux évêques de l'Amérique Centrale et méridionale, le St-Père invite ces derniers à se rendre à Rome, cette année, dans le but de rendre encore plus évidente l'unité et la suprême autorité de l'église du Christ.

Léon XIII profiterait de la circonstance pour nommer un nouveau cardinal dans ces parties du Nouveau Monde.

La police vient d'arrêter à Paris un nommé Durand, ancien lieutenant de l'armée française, sous l'accusation de correspondre avec un gouvernemen t étranger et de livrer des secrets mi litaires. Durand se donne comme commis-voyageur et on sait qu'il a été cassé de son grade il y a à peu près deux ans. La police a trouvé chez lui nombre de photographies de forteresses.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 14 Fevrier 1899.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à	0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 15
Fromage	0 09	à	0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à	0 20
Œufs en boites, la doz	0 16	à	0 18
Patates, le minot	0 30	à	0 35
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 90	à	1 00
Choux, par douzaine	0 25	à	0 60
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 09	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Porc, abattu, par lb	0 06½	à	0 06
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 03½	à	0 04
GRAINS.			
Blé dur, par minot	0 00	à	0 59
Avoine, par minot	0 00	à	0 23
Orge "	0 25	à	0 28
FARINE.			
Farine par 100 lbs, Roller Process			2 05
" Strong Baker			1 85
" Manitoba Baker			1 55
" Imperial Baker			1 40
" Superieure XXXX			1 15
" Nestor			1 00
Gru, la tonne			12 00
Son, "			10 00
BOIS ET CHARBON.			
Tremble	3 50	à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à	4 50
Charbon dur	8 00	à	8 00
Charbon mou	4 50	à	4 50
FOIN.			
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00	à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00	à	7 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 8

"Si Madame de Noirmont me donne tort, pensait elle, cela m'est égal! Les mensonges, la comédie et les compromis ne m'ont menée à rien...... La vérité me servira mieux; ne dut-elle que me tirer de cette impasse où les temporisations de la comtesse me retiennent depuis des années. L'âge vient et je ne veux pas attendre d'être une vieille fille pour songer à mon avenir. Je voudrais bien, certes, epouser Georges; mais après tout s'il ne veut pas de moi, je tâcherai de m'en consoler en cherchant ailleurs."

Un sourire amer lui crispa les lèvres.

"On a beau assurer que les filles sans dot ne trouvent pas de mari... j'en trouverai un. Les millions de mon oncle de Phébade ne sont pas des esperances à dedaigner. Au surplus, le dernier mot n'est pas dit entre Georges et moi."

Jamais la jeune fille ne se hâta autant que ce matin là, de se rendre à son cours de chant où elle se rencontrait avec Zoe Rocaresco. Il lui tardait de la revoir pour concerter le plan de conduite à tenir désormais vis-à-vis de Gardella. La veille on avait pris des déterminations vagues, sans convenir de rien. La présence des autres jeunes filles avait empêché la discussion sérieuse d'un plan; il fallait reflechir, se consulter à deux, bien s'entendre et tout préparer. Zoé réputée fille d'imagination, s'était chargée de combiner le plan d'attaque contre l'orpheline, elle prenait la responsabilité du complot et en outre elle s'était engagée à découvrir, dans les quelques heures qui les séparaient de leur nouvelle rencontre, le moyen de réussir.

"A demain, s'étaient dit significativement tout bas les deux amies en se donnant l'accolade de l'adieu, à demain."

Afin d'avoir plus de liberté, il avait été convenu qu'elles s'arrangeraient pour n'être accompagnées par leur femme de chambre. A l'heure indiquée, elles arrivèrent avec tant de ponctualité qu'elles se croisèrent, rue du Bac, devant la porte de la maison où se tenait le cours.

Zoé était une grande personne aux traits corrects, mais accentués, très brune, comme la plupart des femmes de son pays. Sa jeunesse adoucissait un peu la virilité masculine de son visage. Sans l'expression hardie de ses regards, on eut pu dire que ses yeux étaient beaux. Ils étaient bruns, longs et bien ombrés, cependant elle déplaisait; rien dans sa personne n'avait de charme et n'attirait la sympathie.

J'ai trouvé, murmura-t-elle à l'oreille d'Antoinette, en lui saisissant la main."

Quoique ces mots ne fussent suivis d'aucune explication, Mademoiselle de Phébade comprit et pressa plus fort la main qu'elle serrait dans les siennes.

"Mais la leçon commençait et ce ne fut qu'à la sortie que l'entretien put être repris entre les deux amies. Pour avoir plus de temps à demeurer ensemble, Antoinette voulut reconduire Zoé chez elle, rue Solférino.

"Eh bien, demanda Antoinette, comment t'y prendras-tu pour me débarrasser de Gardella?

—En reconstituant les détails de l'entrée de Gardella chez les de Noirmont, en recherchant les personnes qui on ont été les témoins, la comtesse avait des domestiques, le tout est de les retrouver et ce n'est pas impossible. Dis-moi seulement avec exactitude où demeurait la comtesse, lorsqu'elle a recueilli Gardella?

—Je ne sais pas au juste, mais je suppose que ce devait être dans l'hôtel de famille de son mari, rue Saint-André-des-Arts. Une vieille masure qui porte encore à son fronton les armes des Noirmont"

Zoé tressauta de joie.

"Ces indications me suffisent, je suis certaine de réussir. Dès aujourd'hui même, je vais aller rue Saint-Andrés-des-Arts."

Antoinette la regarda étonnée.

"Toi?

—Pourpuoi pas? Je suis très libre. Ma femme de chambre sort avec moi. Elle a l'habitude de me voir aller chez les pauvres secourus par ma mère. Je la remplace souvent dans ses visites aux malheureux. Qu'y aura-t-il de surprenant que je veuille avoir des renseignements sur une personne quelconque.

—En admettant que tu découvres le nom et l'adresse d'un ancien serviteur des Noirmont, que feras-tu?

—J'irai le trouver. Au reste, j'en apprendrai peut-être plus que je ne crois, rien que par les gens du voisinage.

—On oublit si vite, à Paris, les événements les plus importants, que ton plan ne me parait pas d'une combinaison très heureuse. Je veux bien pourtant te donner le numéro de l'hôtel des Noirmont; 33, rue Saint-Andés-des-Arts."

Elle ajouta

"Ces recherches sont-elles utiles? Que gagnerons-nous à savoir que Gardella est la fille de celui-ci ou de cella-là? La comtesse et son fils le savent, nous ne leur révélerons rien et notre indiscrétion ne modifiera pas les rapports qu'ils ont avec elle."

Zoé hocha la tête.

"Ce n'est pas seulement l'origine de Gardella que je divulguerai, mais sa parenté, j'ai dans l'idée ce sera la pierre d'achoppement de son mariage avec le beau Georges. Te représentes-tu, Mademoiselle Gardella, dans le landau armorié des Noirmont aux côtés de la comtesse, en face de Georges, interpellée par un cocher de flacre, qui l'appellerait sa fille. Madame de Noirmont se séparerait de Gardella, quelle que soit son affection pour elle, plutôt que de s'exposer à cet affront. La passion de Georges, si tant est que cette passion existe, aura peut-être plus de résistance, mais rapporte-t-en à ma parole Ce paladin est de son temps. Sa générosité n'affrontera pas le ridicule d'une mésalliance par trop authentique. Gardella, à travers le prestige du mystère qui l'entoure, ne lui apparait que dans un cadre plus merveilleux. Car enfin, tu admets que les Noirmont soient au courant des détails touchant à la paranté et à l'origine de Gardella; mais si tu te trompais et s'ils n'en connaissaient rien. Vois-tu le coup de théatre, lorsqu'on dépêcherait vers eux, pour réclamer la belle demoiselle, un forçat libéré quelconque ou un balayeur de rues.

—Tout à fait comme dans un roman, dit Antoinette en réservant son opinion.

—Les romans s'inpirent de la réalité, ma chère, et rien n'est plus vrai parfois que l'invraisemblable. Voyons, que penses-tu de mon plan? Demeures-tu mon alliée?

—A la vie, à la mort.

—Eh bien! signons le pacte par un baiser, proposa Zoé, en embrassant Antoinette, devant la porte de son habitation où elles venaient d'arriver.

—Je voudrais seulement savoir, demanda Mademoiselle de Phébade à voix basse en rendant le baiser qu'elle recevait, pourquoi tu hais tellement Gardella?"

Zoé la dévisagea.

"Seras-tu discrète si je te révèle un grand secret?"

Un pressentiment soudain serra dans une angoisse, le cœur d'Antoinette, pourtant elle reprit machinalement :

"Comme la tombe.

—Sache-le donc et garde-le pour toi: j'aime Georges de Noirmont."

VII

A cette confidence inattendue, les sentiments qui s'emparèrent de l'âme d'Antoinette jetèrent pendant un instant le trouble jusque dans sa raison.

Elle ne voulait pas en croire ses oreilles Quoi! se pouvait-il que cette étrangère vint, elle aussi, lui disputer la possession de Georges.

Il est certain qu'elle n'éprouva pas contre elle la rancune qu'elle éprouvait contre Gardella. C'est que le cœur, avec son admirable clairvoyance, ne se trompe pas. Elle savait que Zoé Rocaresco ne lui prendrait pas l'amour de Georges. Ni le prestige de la fortune, ni l'éclat de la position ne la lui rendraient redoutable. Elle se sentit, au contraire, presque de la commisération pour cette pauvre fille distinée à passer par les mêmes tortures qu'elle. Evidemment, si elle avait pu croire que Zoé eut quelque chance de plaire au jeune homme, elle ne l'eut pas moins détestée qu'elle ne détestait Gardella, mais, étant données les circonstances, elle ne vit en Zoé qu'une alliée d'autant plus sincère qu'elle était personnellement plus intéressée dans la cause.

Pourtant quelque raisonnement qu'elle se fit, elle n'éprouva plus d'amitié pour elle et ne la regarda désormais que comme une complice que les événements lui rendaient nécessaire; mais en qui elle pouvait trouver tôt ou tard une dangeureuse ennemie.

"Tu es restée bien longtemps à ton cours aujourd'hui, dit madame Apettini, lorspu'Antoinette rentra.

—J'ai ramené Zoé chez elle.

—Quelle idée!

—C'est vrai! je suis fatiguée: l'amabilité a réellement ses excès et, je crois que je viens d'en commettre un......

Ou est mon oncle? deman-la-t-elle après une minute de silence.

—Le prince Rocaresco, de passage à Paris, l'a fait appeler. Il se peut que son altesse le retienne à déjeuner."

Le prince Rocaresco, oncle de Zoé, était le moldave de qui Apettini tenait sa pension.

Antoinette bondit et d'une voix saccadée,

"Oh! Son altesse! Sait-on même, au juste, ce que sont ces Rocaresco?"

La tante eut un sourire.

"Il se disent descendants de plusieurs célèbres Hospodars de Valachie."

La jeune fille ne la laissa pas achever.

"Entre ce que l'on est, et ce que l'on prétend être, il y a quelque fois une grand différence."

Elle ajonta avec menace:

"Il faudra que je demande des détails sur eux à mon onle. Il doit plus ou moins savoir à quoi s'en tenir sur leur compte."

La marquise la regarda étonnée.

C'est que jamais jusqu'à ce jour, il n'était encore venue à l'idée d'Antoinette de réclamer contre les prétentions princières des Rocaresco, au contraire, elle paraissait se complaire à les qualifier elle même d'altesse, comme si elle retirait quelque gloire pour elle de leurs titres.

C'était un revirement subit, qui ne laissait pas de place au doute. Zoé n'était plus son amie, c'était une rival, peu dangeureuse peut-être, contre qui pourtant elle jugeait utile de se mettre en garde pour le cas où elle deviendrait une rivale dangereuse.

Elle était encouragée à agir de la sorte avec d'autant moins de scrupule qu'elle ne faisait, après tout, que se servir contre Zoé des moyens dont celle-ci usait à l'égard de Gardella.

(*A Suivre*)